

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mars 2024

Date de convocation : 15 mars 2024 L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage :
15 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Absentes : 02

Pouvoirs : 04

Votants : 25

Secrétaire de séance :
Marie-Ange MARGUERITE

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éliane RENOARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Guyène THIBAudeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir : Thierry BAILLEUX a donné pouvoir à André CHAUVIN, Nicolas MOREL a donné pouvoir à René VAUCORET, Emmanuel HAMON a donné pouvoir à Nathalie LE ROUX, Valérie FOUCHER a donné pouvoir à Anne-Marie JANVIER.

Absent excusé :

Absentes : Émily CHATELLIER, Claire QUINTON

BUDGET PRINCIPAL 2024 : VERSEMENT D'UNE AVANCE REMBOURSABLE AU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA FUTAIE POUR LA PRISE EN COMPTE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

RAPPORTEUR : OLIVIER TRICOT

Délibération 2024-FIN-02-10

Le budget annexe du lotissement de La Futaie, créé par délibération n°2024-FIN-02-09 de ce jour, va devoir supporter des charges alors qu'il ne dispose pas encore de ressources propres liées aux ventes de terrain.

Par conséquent, et considérant que la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances interdit tout financement d'une charge de fonctionnement par de l'emprunt, il est proposé que soit versée chaque année depuis le budget principal une avance remboursable au budget annexe du lotissement de La Futaie à hauteur et dans la limite de toutes les charges supportées par ce budget.

Une fois que le budget annexe du lotissement de La Futaie disposera de ressources propres, les sommes avancées seront reversées sans aucun frais supplémentaire, uniquement les montants consentis sur une durée au maximum équivalente à celle correspondant au versement des avances, étant entendu qu'il pourra être procédé à un reversement anticipé à tout moment.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 13 mars 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR, 5 ABSTENTIONS, (M. BOUHOURS, M. HAMON, Mme LE ROUX, Mme THIBAudeau, Mme RENOUARD),

- ▶ **APPROUVE** cette proposition ;
- ▶ **PRÉCISE** que cette disposition est applicable jusqu'à la clôture du budget annexe du Lotissement de La Futaie ;
- ▶ **DIT** que la dépense sera constatée au compte 276348 du budget principal et la recette au compte 168748 du budget annexe du lotissement de La Futaie.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 25 mars 2024

Le maire,
Jean-Pierre THIOT

